



Paris, le 17 mars 2021

Objet : Prorogation de l'agrément de l'association Anticor

RAYMONDE
PONCET MONGE

Monsieur le Premier Ministre,

SÉNATRICE
ÉCOLOGISTE DU
RHÔNE /
MÉTROPOLE DE
LYON

Par la présente, je tenais à vous exprimer mon plus grand étonnement concernant la décision qui a été prise par Arrêté signé de votre main, le 13 février dernier, relatif à la prorogation d'agrément de l'association Anticor au 2 avril 2021 seulement. Le choix de cette date butoir semble retarder l'octroi d'un agrément envers une association dont les activités servent l'intérêt général et qui a été, jusqu'à présent, toujours reconnue par les services de l'Etat pour son engagement sans faille envers la protection de notre démocratie.

VICE-
PRÉSIDENTE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA
DÉLÉGATION AUX
DROITS DES
FEMMES

Vous le savez, Anticor est une association qui lutte contre la corruption depuis 18 ans désormais. Impliquée dans l'élucidation de nombreuses affaires, elle a su se montrer indispensable à la défense des citoyens et citoyennes du pays, grâce à un agrément qu'elle a obtenu en 2015. Le renouvellement continu de cet agrément jusqu'à présent démontre l'utilité publique d'une association dont la probité paraît d'ailleurs exemplaire si l'on en croit les raisons qui président à votre signature de l'Arrêté du 13 février.

En effet, l'Arrêté qui proroge l'agrément de l'association jusqu'au 2 avril se fonde justement sur : « *la conformité du fonctionnement de l'association à ses statuts* », les « *garanties de régularité en matière financière et comptable* », le « *caractère désintéressé et indépendant de ses activités, apprécié notamment eu égard à la provenance de ses ressources* ».



Dès lors, pourquoi ne pas renouveler l'agrément de l'association Anticor, si l'on reconnaît à l'association une rectitude irréprochable ? La HATVP aurait ainsi une entière légitimité à rendre une décision sur la prorogation de l'agrément de l'association.

Je me permets, Monsieur le Premier Ministre, d'insister, pour finir, sur l'importance fondamentale d'Anticor pour la défense des valeurs républicaines qui sont les nôtres, à vous et moi, et la défense de notre démocratie.

Avec Sherpa et Transparency International, seules associations agréées en France, Anticor a pu intervenir dans de nombreux procès afin d'éviter que des scandales politiques soient enterrés mais aussi pour promouvoir une culture de l'éthique.

Or, si Anticor est privée de se porter partie civile, de nombreuses affaires en cours cesseront d'être examinées faute de personne habilitée à saisir un juge d'instruction et nous perdrons un outil essentiel à la défense de l'intérêt général.

Ainsi, c'est parce que la défense des institutions républicaines me semble une nécessité majeure pour la démocratie française que je me permets de vous demander, Monsieur le Premier Ministre, d'accorder à Anticor le prolongement de son agrément pour les prochaines années.

Vous remerciant de l'intérêt qui sera porté à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "E. Touzet". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial 'E'.